

**Dans chaque département :**  
**la Maison Départementale des Personnes Handicapées**  
**(MDPH)**

Les MDPH proposent :

- ✓ des aides financières sous certaines conditions,
- ✓ un accompagnement et des conseils aux personnes handicapées,
- ✓ une aide à la formulation du projet de vie des personnes handicapées.

**MDPH 19**

**Maison de l'Autonomie  
de la Corrèze**  
Rue du Docteur Ramon  
Zone commerciale de Cueille  
19000 TULLE  
☎ 05 55 93 49 10

**MDPH 23**

2, bis avenue  
de La République  
23000 GUERET  
☎ 05 44 30 28 28

**MDPH 87**

8, place des Carmes  
BP 73129 - 87031 LIMOGES cedex 1  
☎ 05 55 14 14 50

**Dans chaque département :**  
**la Direction Départementale des Territoires (DDT)**

Différents services sont à votre écoute :

- ✓ pour toute question relative à la réglementation et à la recherche de conseils techniques, **demandez le correspondant Accessibilité**
- ✓ pour connaître les aides financières possibles, attribuées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs privés, **demandez un conseiller ANAH**

**DDT 19**

Cité Administrative Jean Montalat  
Place Martial Brigouleix  
BP 314 - 19011 TULLE cedex  
☎ 05 55 21 83 13  
[ddt@correze.gouv.fr](mailto:ddt@correze.gouv.fr)

**DDT 23**

Cité administrative  
17, place BONNYAUD  
BP 147 - 23003 GUERET cedex  
☎ 05 55 51 69 57  
[ddt@creuse.gouv.fr](mailto:ddt@creuse.gouv.fr)

**DDT 87**

Immeuble Pastel  
22, rue des Pénitents Blancs  
CS 43217 - 87032 LIMOGES cedex 1  
☎ 05 55 12 90 00  
☎ 05 55 12 94 94 (accueil ANAH)  
[ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr)



**Personnes âgées,  
personnes handicapées  
ou  
toute personne rencontrant  
une incapacité**



En raison d'un accident de la vie ou tout simplement avec l'avancée de l'âge, certains d'entre nous ne peuvent plus utiliser leur salle de bains, leur cuisine ou un cheminement.

Afin de pouvoir profiter de son logement le plus longtemps possible avec une réelle autonomie, nous vous proposons

**3 adresses d'annuaires**

de professionnels du bâtiment pouvant répondre à vos préoccupations.





Une marque au service du soutien et du maintien à domicile

Avec l'avancée de l'âge ou suite à un accident de la vie, l'accès ou le maintien à domicile peut se heurter à l'inadaptation du logement.

La marque **HANDIBAT** répond à cette problématique.



Une marque qui garantit des travaux de qualité et des professionnels au service du client.

Des maçons, des électriciens, des menuisiers ou toute autre entreprise du bâtiment sont formés et labellisés par **HANDIBAT Développement**.

**HANDIBAT** : une marque de la CAPEB qui garantit un réel savoir-faire, des devis explicites et détaillés répondant à toutes les attentes spécifiques



Pour toute information, contactez la CAPEB :  
 en Corrèze : ☎ 05 55 26 59 91  
 en Creuse : ☎ 05 55 51 18 58  
 en Haute-Vienne : ☎ 05 55 77 78 93



[www.handibat.info](http://www.handibat.info)



Le Centre National d'Innovation Santé Autonomie et Métiers (CNISAM) accompagne les artisans et les petites entreprises dans le développement d'une offre de services destinée aux besoins spécifiques des personnes fragilisées (handicapées et/ou âgées).

Les artisans du bâtiment sont les principaux acteurs de l'adaptation du logement aux difficultés des personnes.

Dès 2008, le CNISAM a développé des formations pour les artisans du bâtiment qui croisent les domaines de la santé, de la réglementation et des métiers. Ces formations ont été élaborées en partenariat avec les organisations professionnelles (CAPEB, FFB, FFIE), la DREAL du Limousin, les acteurs médicaux-sociaux (CHU de Limoges, APF, Valentin Haüy, France Alzheimer, Maison des Sourds, Epilepsie France), la FCMB et l'entreprise LEGRAND.



Pour toute information, contactez le CNISAM :  
 ☎ 05 55 79 40 70 ([contact@cnisam.fr](mailto:contact@cnisam.fr))

Retrouvez les artisans formés sur :

[www.cnisam.fr/-Annuaire-des-entreprises-formees-.html](http://www.cnisam.fr/-Annuaire-des-entreprises-formees-.html)



Les Pros de l'accessibilité sont des artisans et des entrepreneurs du bâtiment possédant un savoir-faire reconnu :

- ✓ dans l'accessibilité de tous types de bâtiments,
- ✓ ou dans l'adaptation de logements pour des personnes handicapées, à mobilité réduite ou âgées, en vue de favoriser leur maintien à domicile.

**Pourquoi faire appel à un PRO de l'accessibilité ?**

**un PRO**

est reconnu pour son savoir-faire.



**un PRO**

est mon interlocuteur unique pour mener à bien l'ensemble de mes travaux.

**un PRO**

évalue très précisément la solution la plus adaptée à mes besoins.



**un PRO**

s'engage à mes côtés.

**un PRO**

me conseille sur les solutions financières et fiscales adaptées à mon projet.



**un PRO**

assure un VRAI service après-vente !

Pour toute information, contactez :  
 Fédération Française du Bâtiment  
 en Corrèze : ☎ 05 55 21 55 16  
 en Creuse : ☎ 05 55 52 04 91  
 en Haute-Vienne : ☎ 05 55 11 21 87

[www.travaux-accessibilite.lebatiment.fr](http://www.travaux-accessibilite.lebatiment.fr)